

Demande d'effectuer toute la lumière sur le service de ramonage.

Monsieur le président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le mercredi 6 janvier dernier, c'est déroulé la séance de commission AD-HOC pour donner suite au postulat de M. Guy Marti.

Après une discussion ouverte et très constructive avec M. le Municipal Dominique Epp et le chef du bureau technique Roan Vallat, la volonté de déposer un nouveau postulat est devenue une évidence pour l'ensemble des commissaires.

Au vu de la grande incertitude que nous avons ressentis sur les modalités d'application de la loi LPIEN (loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels) l'arrêté 963.11.3 ainsi que la convention entre le service de ramonage et les communes de Blonay, St-Légier et La Tour-de-Peilz, la commission, par le dépôt de ce nouveau postulat, manifeste un signe de soutien à la municipalité.

Par suite de la séance, nous avons tous les cinq ressentis que M. le Municipal et le chef de service du Bureau Technique étaient conscients qu'un travail de recherche était à effectuer au vu du monopole dans le secteur du ramonage.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous pensons qu'il est opportun de se pencher dès maintenant sur ce sujet et nous demandons à la municipalité :

- De se renseigner auprès des communes de Blonay, de La Tour-de-Peilz ainsi qu'à l'ECA si des problèmes ont été signalés à l'encontre de M. Rithner, et cas échéant d'en informer le conseil communal.
- D'informer par courrier l'ensemble des citoyens des communes signataires : que le ramoneur est soumis à respecter la convention et d'appliquer la réglementation en vigueur sur la tarification ainsi que les fréquences de passage. Que toutes les

questions doivent être adressées à leurs commune respective, à l'ECA ou à la Fédération Vaudoise des maitres ramoneurs.

- De fournir au conseil communal le résultat de leurs recherches d'ici 6 mois selon l'article 65. D'après le règlement du Conseil communal.

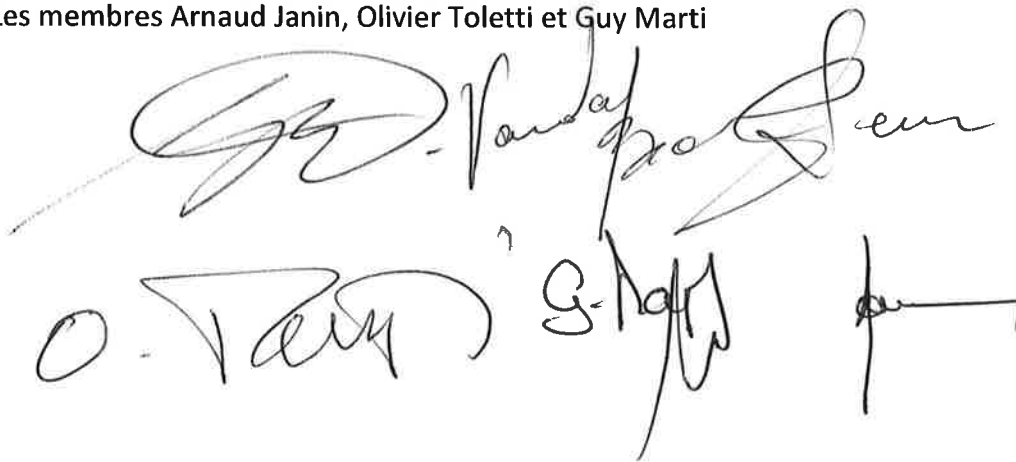
Nous vous demandons, Monsieur le président, de prendre en considération ce postulat et le renvoyer à la municipalité.

Pour la commission Adhoc, le 10.02.2021

Le président Mathieu Balsiger

La rapportrice Vanda Brauner Stern

Les membres Arnaud Janin, Olivier Toletti et Guy Marti



The image shows four handwritten signatures in black ink. The top signature is the most prominent and appears to be 'Vanda Brauner Stern'. Below it, there are three smaller signatures, which correspond to the names listed in the text above: 'Arnaud Janin', 'Olivier Toletti', and 'Guy Marti'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized script.